Une image contenant texte, Police, logo, symbole

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Consultation n° 2025-EPA-068**

**Marché Public de Fournitures**

**PRESTATIONS D’INSTALLATION ET DE GESTION  
DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES BOISSONS CHAUDES  
ET FONTAINES A EAU**  
**POUR LE SITE DE JOUHAUX-TOUDIC DU GROUPE CCIR PARIS-IDF**

**Cadre de Réponse Technique**

**(CRT)**

**IMPORTANT :**

Le candidat devra compléter le **Cadre de Réponse Technique** ci-après afin de permettre l’analyse de son offre technique sur la base des critères techniques énoncés dans le règlement de consultation.

Le candidat peut joindre un mémoire technique au **Cadre de Réponse Technique**.

Auquel cas, il doit y faire référence en indiquant, dans la colonne *« réponse du candidat sur ce critère »* et pour à chaque sous-critère concerné la/les page(s) correspondante(s) à sa réponse dans le **Cadre de Réponse technique**.

**Toute proposition indiquée à l’offre Technique a valeur contractuelle.**

L’Offre Technique est représentée par :

* Le Cadre de Réponse Technique
* Annexe 1 « Annexe\_1\_CRT\_Equipements\_Fournis »
* Mémoire technique (éventuel) ;

L’ensemble est à remettre sous peine d’irrégularité de l’offre.

NE PAS REPRENDRE en l’état les éléments du CCTP. Tout copier/coller sera considéré comme « non pertinent ».

| **Critère Valeur technique (30 points)** | **Réponse du candidat sur ce critère** |
| --- | --- |
| En adéquation avec les objectifs de délais fixés dans le CCTP :  **Délais – 5 points :**  Apprécié notamment au regard des éléments suivants :   * Délais d'installation * Délais d'intervention sur les équipements * Délais de remplacement des machines le cas échéant.   ***Les délais sont à préciser en jours ouvrés.*** |  |
| **Modalités du fonctionnement – 15 points**  Apprécié notamment au regard des éléments suivants :   * **Modalités de déploiement :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants : rétroplanning à compter de la date de notification, prise en compte du déploiement progressif par étage, moyens humains et matériels mobilisés, éventuelle opération commerciale de lancement ...   * **Réassort / Modalités d'approvisionnement :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Fréquences d'intervention, détail des tâches effectuées lors des interventions, toutes mesures mises en œuvre pour limiter les ruptures des consommables (sucres, touillettes) …   * **SAV :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Modalités de signalement, plages horaires de disponibilité, délais de réactions, ...  Les mesures mise en œuvre en cas de boisson payée mais non délivrée.   * **Le reporting proposé :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Le taux de panne, délais d'intervention, consommations et autres indicateurs pertinents. |  |
| **Qualité des équipements – 15 points**  Apprécié au regard des éléments suivants :   * **Hygiène :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Dispositif mis en place pour assurer le maintien optimal de l'hygiène des équipements et des boissons distribuées (machines à café ET fontaines à eau)   * **Sécurité de distribution des boissons :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Système anti-débordement / détection de tasse … tant sur les machines à café que sur les fontaines à eau  (cf. Fontaine du sous-sol)  Le débit sur la fontaine de la cafétéria ;   * **Etendue des boissons et fonctionnalités :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  L’étendue de l'offre de boissons chaudes au-delà de ce qui est demandé a minima (en plus du café) pour créer l'adhésion des consommateurs  Les fonctionnalités supplémentaires de l'équipement *(seules les fonctionnalités comprises dans le coût de l’équipement sont à préciser. Les options payantes ne seront pas prises en compte).* |  |

| * 1. **Critère RSE (20 points)** | **Réponse du candidat sur ce critère** |
| --- | --- |
| Ce critère est apprécié au regard des éléments suivants :   * **Equipement :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Proportion reconditionnée, sobriété énergétique, fin de vie des équipements...   * **Consommables :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Les consommables mis à disposition – type de café, tout autres consommables mis à disposition.   * **Gestion des déchets :**   Le candidat précise à minima les éléments suivants :  Recyclage et traçabilité des emballages, du marc de café… |  |